

DEVOIR DE CONSEIL ET D'INFORMATION : LES OBLIGATIONS À RESPECTER

Assimiler les obligations d'information, de conseil et de gestion pour les mettre en pratique au cabinet



VENUS CONSULTING

OBJECTIFS VISÉS

- Connaître les dispositions légales et jurisprudentielles
- Identifier les situations pouvant engager la responsabilité du cabinet
- Respecter les obligations d'information et de conseil
- Acquérir une rigueur de gestion

PUBLIC

Tout collaborateur souhaitant assimiler le fonctionnement des assurances de personnes

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES

ACQUISES :

Connaissance des obligations d'information, de conseil et de gestion

FORMATEURS)

Cette formation est animée par un professionnel de la réglementation en assurance, formateur expert de Venus Consulting.

PROGRAMME

1. LE CADRE JURIDIQUE

- Principes généraux de la responsabilité civile professionnelle de l'intermédiaire en assurance
- Jurisprudence
- Nouvelles dispositions légales sur l'obligation d'information et de conseil
- Présentation de la DDA : contenu et précautions à prendre
- Exigences ACPR

2. LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : INFORMATION ET CONSEIL

- Lors du premier contact avec le client
- Tout au long du processus contractuel : de la souscription à la résiliation
- À de la gestion des sinistres (prescriptions, attestations...)

3. LA TRANSFORMATION DIGITALE DU CABINET : GESTION AU QUOTIDIEN

- Conservation des preuves à l'ère du numérique
- Cyber risque
- Gestion des données personnelles
 - Utilisation des réseaux sociaux : opportunités et risques

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation